

Image not found or type unknown



exercer une activité vacataire sous statut auto entrepreneur pour un complément de salaire?

Par **MOMO99**, le 15/04/2023 à 17:21

Bonjour,

Je suis étranger de nationalité Algérienne, actuellement je suis sous le statut auto entrepreneur, je viens d'avoir une proposition pour collaborer avec une école en qualité animateur scolaire pour quelques vacances dans le cadre de complément de salaire !

Est ce que j'ouvre le doit ? Quel est l'article de la loi qui m'autorise de le faire ?

Bien à vous

Par **Pierrepauljean**, le 15/04/2023 à 18:25

bonjour

votre statut d'auto entrepreneur concerne votre activité habituelle

le poste d'animateur scolaire est un emploi salarié: l'établissement vous proposera un contrat de travail

vous percevrez des revenus au titre de 2 statuts différents salarié et auto entrepreneur

Par **MOMO99**, le 16/04/2023 à 11:14

Bonjour,

Je vais rebondir à votre retour " Vous percevrez des revneus au titre de 2 statuts différents salarié et auto entrepreneur" et je vous remercie.

Vis à vis de la loi et en tant que étagnrer est ce que je risque rien ?

Bien à vous

Par **Pierrepauljean**, le **16/04/2023** à **12:39**

avez vous vu avec votre futur employeur la liste des documents qu'il va vous demander ?